
PROJET EDUCATIF

ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT

« LES ALZOUZOUS »



CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU PAYS RIGNACOIS
1 PLACE DU PORTAIL HAUT 12390 RIGNAC
Tél. : 05.65.80.20.80
Mail : communautedecommunes@pays-rignacois.fr

SOMMAIRE

1 – CARTE D'IDENTITE DU CENTRE DE LOISIRS

2 - LES OBJECTIFS EDUCATIFS DE L'EQUIPE

3 - LES MOYENS MATERIELS MIS A DISPOSITION DE L'EQUIPE

4 - LES MOYENS DE FONCTIONNEMENT ET D'ORGANISATION

5 - SUIVI DU DEROULEMENT PAR L'ORGANISATEUR

1 – CARTE D'IDENTITE DU CENTRE DE LOISIRS

NOM : CENTRE DE LOISIRS « LES ALZOUZOUS »

N° ORGANISATEUR : 012ORG338

ADRESSE : 1 PLACE DU PORTAIL HAUT
12390 RIGNAC
Tél. : 05.65.80.20.80

IMPLANTATION :

Ecole Jacques Perrin : 19 rue des Ecoles 12390 RIGNAC
Ecole Saint Joseph : 28 Avenue du Ségala 12390 RIGNAC

LES ENFANTS :

Nous accueillons les enfants de 3 ans à 13 ans domiciliés sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays Rignacois, ainsi que les enfants extérieurs dans la limite des places disponibles.

PERIODES D'OUVERTURE :

Tous les mercredis

Vacances de Février, Pâques, Toussaint et Noël (Fermeture entre Noël et le 1^{er} de l'an)

Vacances d'été (fermeture 15 jours en août)

Les enfants peuvent donc être accueillis à la journée, ou seulement à la ½ journée avec ou sans repas les mercredis.

Pour les vacances scolaires ou vacances d'été, les enfants sont accueillis à la journée uniquement ou à la semaine pour les séjours courts.

Le Projet de Développement a défini les grandes lignes de l'action intercommunale dans le domaine social, économique, culturel, l'objectif majeur consistant à améliorer les services mis à la disposition de la population.

La politique "enfance jeunesse" est l'une des composantes essentielles de cette dynamique souhaitée par la communauté de communes.

Le Projet Educatif est l'outil structurant de la politique "enfance jeunesse".

Cette démarche de développement répond au double besoin des familles d'un accueil de qualité des enfants, dans un cadre sécurisé.

En affirmant sa volonté d'améliorer en permanence les conditions d'accueil, le C.I.A.S. souhaite participer activement au devenir des enfants du canton.

L'objectif est de proposer une organisation de leurs temps libres

L'action socio-éducative que la collectivité souhaite développer au travers des différents temps, lieux et espaces d'accueil s'appuiera sur les orientations suivantes, que les équipes ont pour mission de développer.

2- LES OBJECTIFS EDUCATIFS DE L'EQUIPE

Le centre de loisirs est avant tout un lieu dédié aux loisirs, à la détente, à la découverte et à l'expérimentation de nouvelles relations interpersonnelles, activités, jeux.

Après réflexion et concertation, l'équipe définit les objectifs du centre de loisirs comme suit :

- Un lieu ressource de loisirs pour les enfants, offrant un cadre et des moyens d'actions variés
- Un espace de découverte et de création, permettant à l'enfant de s'épanouir, d'apprendre, de vivre la réalité collective avec ses pairs, de faire l'expérience de l'autonomie, d'agir pour lui-même et avec les autres
- Un espace de rencontre avec les parents, qui leur permettra de s'investir à leur manière dans la vie du centre, de façon régulière, ou tout simplement en prenant le temps de discuter avec l'équipe

De fait, l'équipe entend promouvoir à travers les actions du centre de loisirs les points suivants :

Pour l'enfant :

Permettre aux enfants de vivre leur temps de loisirs dans un cadre épanouissant

- En offrant des conditions d'accueil adaptées au public
- En assurant une présence sécurisante et en facilitant les relations interpersonnelles
- En préservant un cadre d'intimité et de chaleur pour les enfants
- En proposant une programmation riche et variée qui tient compte du rythme de l'enfant

S'enrichir dans l'apprentissage de la vie collective

- En développant des comportements de solidarité, de coopération, d'entraide et de tolérance
- En privilégiant des activités d'échanges, permettant aux enfants de valoriser leurs compétences
- En agissant directement sur son environnement, par la concertation avec les autres enfants et l'équipe d'encadrement

Développer l'apprentissage de l'autonomie

- En donnant la possibilité à l'enfant de faire des choix individuels et collectifs
- En laissant le droit à l'enfant de faire ou de ne pas faire
- En mettant en place des lieux et des temps permettant à l'enfant d'agir avec ou sans l'aide directe de l'adulte
- En proposant des activités par lesquelles l'enfant pourra expérimenter et découvrir ses capacités physiques et intellectuelles
- En aidant l'enfant à comprendre les règles et à se poser des limites

Pour les parents :

Permettre aux parents de trouver un mode de garde satisfaisant

- En offrant une qualité de service et des horaires adaptés
- En étant à l'écoute permanente de leurs attentes

Permettre aux parents de trouver un lieu d'éducation complémentaire

- En assurant un travail cohérent au service de l'enfant en lien avec sa réalité familiale
- En facilitant les échanges au moment de l'accueil et du départ de l'enfant

Favoriser l'implication des parents dans la vie du centre

- En les associant aux actions organisées
- En créant un lien privilégié avec l'équipe d'encadrement

Pour la structure:

Affirmer notre place de structure intercommunale

- En assurant une bonne communication avec l'extérieur
- En travaillant avec les partenaires locaux (commerçants...)
- En privilégiant les relations intergénérationnelles (Maison de Retraite, Foyer de Vie...)

Assurer une image de qualité de notre service

- En répondant au plus près aux attentes et besoins locaux
- En valorisant auprès des habitants et des élus notre travail et notre mission

Pour l'équipe d'encadrement :

Permettre à chacun de s'épanouir dans son travail

- En s'assurant que le cadre est valorisant pour tous les animateurs
- En permettant à chacun de progresser dans sa vie professionnelle (conseils, échanges, formations...)
- En garantissant une cohésion d'équipe au service du projet de structure.

3- LES MOYENS MATERIELS MIS A DISPOSITION DE L'EQUIPE

➤ **Les locaux :**

Devant le nombre croissant de demandes quant à l'accueil des enfants, les locaux de l'école Jacques Perrin ne pouvant contenir ce flux, l'accueil du centre de loisirs se fera sur 2 sites :

MERCREDI et VACANCES SCOLAIRES	MERCREDI +VACANCES SCOLAIRES
Ecole Saint Joseph 28 Avenue du Ségala 12390 RIGNAC	Ecole Jacques Perrin 19 rue des Ecoles 12390 RIGNAC
1 Salle garderie	1 entrée / vestiaire
1 salle de motricité	1 salle d'activité
1 salle de sieste	1 salle de motricité
1 bloc sanitaire enfant	1 salle de sieste
1 espace extérieur sécurisé	1 salle de restauration avec cuisine
1 bloc sanitaire adulte	1 espace extérieur sécurisé
1 local de rangement	1 bloc sanitaire : 8 WC et 7 lavabos
	1 local de rangement pour le matériel volumineux, tentes ...

➤ **Les véhicules :**

Le centre de loisirs ne dispose pas de véhicules propres. Location d'un minibus pour la période estivale.

➤ **Le matériel :**

Travaux manuels (activités artistiques, nature, jouets...)

Informatique : 2 postes

Matériel de camping, marabout, tentes 2 ou 3 places, nécessaire de cuisine...

➤ **Les moyens financiers :**

Le centre de loisirs fonctionne avec un budget défini par le CIAS, organisme gestionnaire, en partenariat avec le Directeur. Il est donc nécessaire d'adapter les moyens financiers mis à disposition et les intentions éducatives de l'organisateur.

➤ **Les modalités tarifaires**

Il est appliqué une tarification modulée prenant en compte les ressources des familles :

	TARIF A LA JOURNEE	TARIF A LA DEMI-JOURNEE AVEC REPAS	TARIF A LA DEMI-JOURNEE SANS REPAS
TRANCHE 1	11.88 €	10.38 €	6.00€
TRANCHE 2	12.88 €	10.88 €	6.50€
TRANCHE 3	13.88 €	11.38 €	7.00 €
TRANCHE 4	14.38 €	11.88 €	7.50 €

Le repas est toujours compris dans le tarif à la journée.

Le tarif du repas est réactualisé au 1^{er} septembre de chaque année.

4- LES MOYENS DE FONCTIONNEMENT ET D'ORGANISATION

➤ **Les horaires d'ouverture**

Dans les locaux de l'école Jacques Perrin et école St Joseph à Rignac : le mercredi de 7h30 à 18H30 et les vacances scolaires de Toussaint, Février, Pâques, Noël et durant les vacances d'été, de 7H30 à 18H30.

Les repas seront tous pris à l'école Jacques Perrin

➤ **Le règlement intérieur**

Le directeur est garant de l'application du règlement de fonctionnement qui sera affiché sur les 2 sites.

➤ **L'équipe d'animation**

Un directeur (BAFD) et une directrice adjointe (BAFD)
Un ou plusieurs animateurs saisonniers.

Le mercredi, l'encadrement est composé d'une équipe fixe comprenant le directeur, la directrice adjointe et deux animatrices BAFA

Pendant les vacances, la composition du personnel évolue en fonction de l'effectif qu'il reçoit (BAFA et Stagiaire BAFA), toujours dans le respect de la réglementation relative à l'encadrement des mineurs.

En général, elle s'établit de la façon suivante :

- Un directeur,
- Un animateur pour 8 enfants âgés de 3 à 6 ans,
- Un animateur pour 12 enfants âgés de 7 à 12 ans.

➤ **Les modalités de recrutement du personnel**

Le recrutement du personnel d'animation est assuré par le Directeur ou son adjointe, en partenariat avec le vice-président du CIAS.

➤ **Les temps de préparation et de concertation**

L'équipe d'animation se réunit en début de mois pour discuter et mettre en place les activités des mercredis à venir.

Pour les vacances, le programme des activités est réalisé en réunion d'équipe lors de 2 réunions préparatoires le samedi.

➤ **Les partenaires**

La CAF pour le versement des prestations de service et pour la Convention Territoriale Globale
La MSA pour le versement des prestations de service
La CCPR et le CIAS pour la mise à disposition du personnel d'animation
La PMI pour l'habilitation d'accueil des enfants à partir de 3 ans
La SDJES pour l'habilitation de l'ALSH et des séjours

➤ **Les relations avec les familles**

Les familles sont principalement sollicitées par rapport à des besoins de récupération de matériaux destinés aux créations manuelles proposées aux enfants (carton, papier, bouteilles plastiques...).

Ponctuellement, les enfants sont invités à exprimer leurs attentes (rythme de la journée, activités, jeux...) afin de pouvoir répondre au mieux à leurs envies du moment où à venir.

Les parents sont régulièrement conviés à prendre quelques minutes en fin de journée (le plus souvent autour d'un café ou d'un thé) afin de pouvoir répondre à leurs éventuelles questions sur le programme de la journée, l'intégration de leur enfant au sein du groupe quand celui-ci est arrivé depuis peu ou tout autre sujet...

➤ **Les outils de communication**

Outre les temps de discussion cités précédemment, l'affichage, la diffusion de bulletins municipaux et la parution d'articles dans la presse locale sont encore d'autres moyens de communication utilisés par l'accueil de loisirs.

Le panneau d'affichage du centre de loisirs est à l'extérieur des locaux à l'entrée de l'école Jacques Perrin. Il est mis à jour régulièrement. Les familles peuvent prendre connaissance de : horaires ouverture et fermeture, dates inscriptions, règlement, réunions, activités exceptionnelles organisées etc.

Un blog est à disposition des familles (lesalzouzous.com).

➤ **Les modalités d'évaluation**

L'évaluation du projet s'inscrira dans une évaluation plus globale du travail que nous menons actuellement, pour la définition d'une politique enfance jeunesse sur la commune.

C'est pourquoi, nous procéderons à plusieurs niveaux d'évaluation :

- L'évaluation du projet d'activité de l'équipe. Cela concernera le programme mis en place par les animateurs tout au long de l'année. Ce sera le niveau d'évaluation le plus fréquent, car il pourra être quotidien pendant les périodes de vacances scolaires.

- L'évaluation des animateurs stagiaires, sera réalisée à partir d'une grille de compétences travaillée en début de stage avec le stagiaire. L'évaluation fera l'objet de rencontres régulières afin de permettre au stagiaire de progresser dans son cursus.

- L'évaluation du projet pédagogique se fera tout au long de l'année.

Le travail d'évaluation, quel que soit son niveau prendra en compte des éléments quantitatifs et qualitatifs. Nous définirons pour chaque niveau un mode et une organisation d'évaluation, qui permettra de rendre compte au plus juste de la réalité et des actions à envisager par la suite.

5 - SUIVI DU DEROULEMENT PAR L'ORGANISATEUR

Une réunion mensuelle est prévue avec le Directeur, son adjointe, le Vice-Président du CIAS et la responsable du service Petite Enfance.